

DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 27 JUIN 2014

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA

Nous avons appris le 17 juin dernier, de votre bouche Monsieur Le Recteur, le décès de Monsieur Legrand, Inspecteur d'Académie de la Gironde. Nous souhaitons exprimer ici, au nom de tous les militants de la FNEC-FP-FO, notre grande tristesse. Nous vous remercions d'adresser nos condoléances aux proches de Monsieur Legrand.

Voici une nouvelle année scolaire qui se termine... Pour la FNEC-FP-FO, elle aura été celle qui aura vu la confirmation du désengagement de l'Etat dans l'Ecole de la République. En effet, la « refondation de l'Ecole », associée à l'acte III de la décentralisation, vont faire de notre Ecole, si nous n'arrivons pas à convaincre Monsieur Le MEN qu'il fait fausse route en confirmant la politique voulue par son prédécesseur, celle des territoires... Nous souhaitons rappeler ici les positions de notre fédération.

Pour le premier degré, La FNEC-FP-FO continue de revendiquer l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires. Plus personne ne peut croire que cette réforme coûteuse, inutile et complexe va se mettre en place dans l'intérêt de tous les élèves. Enfin, de presque tous, puisque les bienfaits de la chronobiologie s'arrêtent à la porte de l'enseignement privé. Nous y reviendrons.

La dotation académique de 125 postes est en baisse par rapport à 2013 (153 postes). La Gironde représente la quasi totalité de l'augmentation démographique : + 2 286 élèves. Rappelons que ce département accueille 14 000 élèves de plus qu'en 2009 dans le 1er degré. Il faut en moyenne 28 élèves en élémentaire et plus de 30 élèves en maternelle pour ouvrir une classe. Nous réclamons toujours un plan de rattrapage de 300 postes.

Toujours en Gironde, au CTSD et au CDEN du 24 juin, a été proposée la suppression d'un IEN maternelle sur les 2 existant actuellement et sa transformation en IEN d'une circonscription dédiée exclusivement à l'enseignement privé, baptisée comme de juste : « Bordeaux privé ».

La FNEC-FP-FO rappelle que l'enseignement privé sous contrat, financé par l'Etat (7 milliards d'€/an), est soumis aux mêmes obligations que le public en matière d'horaires et de programmes. L'enseignement privé est exonéré de la loi sur les signes religieux, de la sectorisation et du décret sur les rythmes scolaires. Tout cela au nom du « caractère propre » qui est une notion juridiquement non définie. Que pourra un IEN contre un chef d'établissement du 1^{er} degré qui imposera, par exemple, une 28^{ème} heure hebdomadaire « bénévole » pour la catéchèse dans le service des Professeurs des Ecoles ?

Monsieur Le Recteur, la création d'une circonscription réservée à l'enseignement privé a-t-elle été l'objet d'une demande du diocèse, du rectorat ou de la DSDEN ?

Dans les Landes, la dotation de 8 postes supplémentaires pour 209 élèves de plus prévus à la rentrée prochaine dans les écoles a été transformée par l'Inspecteur d'Académie en une dotation négative de 9 Equivalents Temps Plein. Bien sûr, la direction académique départementale nous a expliqué, pour justifier cette « manipulation », qu'elle voulait rendre 17 ETP au ministère pour faire passer de 23 à 6 le surnombre d'ETP en septembre.

La FNEC-FP-FO souhaite rappeler ici que lors du CDEN des Landes qui s'est tenu le 28 avril dernier, un vœu demandant au Ministère « une dotation supplémentaire exceptionnelle afin de répondre aux besoins exprimés et l'annulation du « surnombre » des Landes en budgétisant 23 ETP supplémentaires pour le département » a été voté à l'unanimité. La FNEC-FP-FO vous demande, Monsieur le Recteur, d'intervenir au plus haut niveau afin que cette exigence soit satisfaite.

Pour le second degré, la FNEC-FP-FO continue de demander à ce que les décrets sur les missions des enseignants ne soient pas publiés. Cette destruction de nos statuts particuliers voulue par le MEN, avec la complicité de certaines organisations syndicales, est inacceptable ! Ce sont les conditions de travail qui vont se dégrader.

La FNEC-FP-FO demande aussi que les promesses faites concernant la formation des stagiaires soient respectées. Le Ministère de l'Education Nationale affirme qu'il a rétabli la formation des enseignants. Nous savons qu'il n'en est rien puisque près de 60% des stagiaires 2014-2015 seront 18h face aux élèves. En effet, seuls les lauréats des concours externes auront la chance d'avoir une décharge de 9h de cours pour pouvoir suivre une formation. Nombreux seront ceux

qui finiront l'année épuisés et qui auront des difficultés pour être titularisés. Nous avons aussi vu lors des Formations Paritaires Mixtes Académiques que les mutations des personnels sont très difficiles voire quasiment impossibles dans certaines disciplines notamment à cause du trop grand nombre d'implantations de supports stagiaires 18h.

Le gouvernement affirme aussi vouloir valoriser l'Enseignement Professionnel. Mais qu'en est-il réellement ?

- 🗣️ La loi Peillon a donné la carte des formations aux Régions. Nous avons eu cette année des fermetures de formations décidées par la Région alors qu'elle nous avait aidé l'année précédente à empêcher l'Etat de les fermer ! Nous avons tous été informés des projets 2015-2017. Beaucoup de fermetures sont programmées dans nos LP pour favoriser les formations par apprentissage ainsi que quelques formations technologiques.
- 🗣️ La loi Peillon réaffirme également le collège unique et l'école inclusive. Ce sont les SEGPA qui sont menacées de mort avec l'éclatement de la structure dans un tout inclusif où l'on oublie les jeunes et la remédiation de leurs difficultés par la pratique professionnelle.
- 🗣️ La circulaire de rentrée organise le développement de l'apprentissage et la mixité des parcours et des publics. Lors de la réunion du comité de pilotage des lycées des métiers, ce mercredi 25 juin à Bordeaux, nous avons bien compris que seul le SNETAA-FO, notre syndicat de l'Enseignement Professionnel, y était opposé. Nous savons que le Campus des métiers va encore amplifier les menaces directes sur les statuts des personnels mais aussi sur la réussite des jeunes.

Force est de constater que cette « valorisation » n'est qu'un prétexte pour détruire l'Enseignement Professionnel au sein de l'Education qui n'est plus Nationale ! La formation professionnelle est transférée aux Régions et aux entreprises, c'est à dire à des enjeux politiques et intéressés. La FNEC-FP-FO a toujours refusé ces logiques partisans au nom de la laïcité.

Pour lutter contre cette dégradation générale des conditions de travail des personnels, la FNEC-FP-FO souhaite que les CHSCT puissent fonctionner pleinement. Nous savons que le travail produit notamment par le CHSCTA dérange parfois certains personnels d'encadrement et qu'une organisation syndicale a œuvré pour l'empêcher de remplir sa mission essentielle qui est l'amélioration des conditions de travail des personnels. La FNEC-FP-FO tient à apporter

officiellement son soutien au travail de Madame La DRRH, qui semble véritablement vouloir améliorer le fonctionnement de nos EPLE. Il en va de l'intérêt général, celui des personnels et donc des élèves.

Pour terminer, Monsieur Le Recteur, nous souhaitons revenir sur un point qui a fait polémique lors du précédent CTA : la réparation des Dotations Globales Horaires dans les établissements. Nous avons vérifié les textes officiels. Dans l'article R421-9 du Code de l'Education, il est écrit que le chef d'établissement « soumet au conseil d'administration les mesures à prendre dans les domaines définis à l'article R. 421-2 après saisine pour instruction de la commission permanente en application de l'article R. 421-41 et exécute les décisions adoptées par le conseil. ». Cet article 421-2 énumère les compétence des EPLE dans le cadre de la loi sur leur autonomie. « L'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires », fait partie de cette liste.

Nous aimerions donc, Monsieur Le Recteur, que vous rappeliez officiellement aux personnels de direction, quelles sont leurs obligations. Le Tableau de Répartition des Moyens Donnés doit être voté en Conseil d'Administration ! Et si des modifications s'imposent après le vote parce que des moyens supplémentaires ont été donnés, ou, malheureusement, retirés, alors le CA doit à nouveau se prononcer sur la répartition horaire ! Et tout le monde aura bien compris que ce TRMD doit être voté en temps et en heures pour que les remontées des postes créés ou supprimés qui découlent de cette répartition, permettent au mouvement des personnels de se faire. Mais qui pourrait croire qu'il peut en être autrement ? Pourtant, aujourd'hui encore, nous sommes régulièrement alertés par des enseignants qui ne savent pas comment empêcher leur chef d'établissement de décider tout seul...

Merci à tous pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Eric Mouchet